

## LE SÉNAT

Le mardi 13 février 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Français]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

**L'honorable Michel Cogger:** Honorables sénateurs, je veux m'adresser brièvement au Sénat sur une question de privilège personnelle.

Le 7 novembre dernier, je demandais à cette Chambre de suspendre le travail du comité qui avait été constitué à ma demande quelque temps auparavant en attendant l'issue d'une enquête de la GRC à mon sujet.

Je soumettais alors que si la Chambre des communes une enceinte était trop partisane, que le Sénat était probablement une meilleure enceinte et qu'en dernière analyse, la GRC était sans doute l'arbitre le plus impartial, le plus professionnel et non partisan que l'on puisse trouver. Hélas, je me vois aujourd'hui forcé de reconnaître que la dernière partie de cette affirmation faisait preuve d'une grande naïveté.

Mon optique, voyez-vous, honorables sénateurs, a changé considérablement depuis parce que j'ai découvert dans l'interval que la GRC était déterminée à me détruire, ni plus ni moins.

Un certain Paul Vidosa, ex-employé de la GRC, raconte aux journalistes et à mon avocat qu'il était chargé de me relier à un réseau de blanchissage d'argent alors que la GRC n'avait, de son propre aveu, aucune raison de croire que j'étais mêlé à une telle activité criminelle. Monsieur Vidosa, soit dit en passant, lorsqu'il m'a abordé, s'est dit référé par notre collègue le sénateur De Bané, qu'il avait d'abord consulté sans doute pour se donner une couverture.

Par ailleurs je savais depuis six mois que la GRC avait tenté de recruter monsieur Pierre Ducros, homme d'affaires de Montréal, afin que ce dernier me tende un piège, de même qu'à deux autres sénateurs.

Ainsi donc, quatre membres de cette Chambre étaient mêlés, à leur insu, à cette conspiration policière.

Le piégeage, en anglais «entrapment», pour odieux et répugnant qu'il soit, demeure une méthode d'enquête policière acceptée et reconnue par les tribunaux, à condition qu'il y ait «motif raisonnable de croire». En l'absence de motif raisonnable, les gestes relatés ci-haut ne sont ni plus ni moins que des complots criminels de la part de membres de la GRC à mon endroit.

[Traduction]

Honorables sénateurs, le 24 janvier et de nouveau le 6 février, mon avocat, M<sup>e</sup> Pateras, a écrit au solliciteur général. On ne lui a même pas envoyé d'accusé de réception. M<sup>e</sup> Pateras y soulevait trois questions.

Tout d'abord, il demandait au solliciteur général de revenir sur sa décision de laisser la GRC faire elle-même enquête. Deuxièmement, il demandait à M. Blais de lui donner l'assurance que les gens qui voulaient «avoir ma peau» n'étaient pas les mêmes qui étaient chargés de l'enquête. En effet, mon avocat, M<sup>e</sup> Pateras, a été informé que l'inspecteur Beauchemin participe à l'enquête à mon sujet, et M. Ducros m'a dit que M. Beauchemin est celui-là même qui a tenté de le recruter pour m'incriminer. Troisièmement, M<sup>e</sup> Pateras a demandé au solliciteur général de s'engager à rendre public le rapport de la GRC.

Il y a maintenant trois semaines qu'on a répandu ces allégations, et trois semaines que Me Pateras a écrit à M. Blais. Honorables sénateurs, je n'ai pas et ne puis avoir confiance dans l'aptitude et, plus particulièrement, la volonté de la GRC de s'autodiscipliner. Je vais expliquer pourquoi. Si nous sommes maintenant au courant des sales combines qui ont récemment été dévoilées, ce n'est pas parce que la GRC a soudain décidé de se montrer franche, ouverte et sincère, ni parce qu'elle a changé d'avis ni parce qu'elle a décidé de s'amender. Non. Ces sales combines ont été découvertes parce que, dans un cas, un ancien employé mécontent a décidé de parler et dans l'autre cas, les faits sont tels que M. Ducros me l'a dit.

Honorables sénateurs, à votre avis, d'où viendra le prochain épisode? Il viendra d'une autre personne qui travaillait au service des «sales combines» en 1985 et qui a décidé de parler. Cette personne s'est récemment entretenue avec mon avocat.

Lorsque la GRC a informé le solliciteur général, qui a ensuite avisé la Chambre, au début de novembre dernier, que son ministère commençait à enquêter à mon sujet, était-ce vrai? Ou était-ce simplement qu'on voulait me tendre un piège, comme M. Vidosa, ex-employé de la GRC, le dit maintenant?

Est-ce que des sénateurs croient sérieusement que la GRC ne laisse pas filtrer des informations pour la presse lorsque cela fait son affaire? Pourquoi devrait-on croire que la GRC va maintenant faire amende honorable et avouer ses méfaits de plein gré? Si la GRC savait s'autoréglementer, comment a-t-elle pu laisser ces incidents arriver? Et lorsqu'ils se sont produits, comment a-t-elle pu les laisser cachés pendant toute une année ou, dans le cas de l'autre informateur, pendant près de cinq ans?

Pendant ce temps, la GRC poursuit son enquête sur mes activités de sénateur, comme si «de rien n'était». À sens, honorables sénateurs, il faudra mettre sérieusement en doute les résultats de l'enquête parce que les enquêteurs ont fait preuve d'une grande partialité à mon endroit et qu'ils pourraient être coupables d'une conspiration criminelle.

Honorables sénateurs, l'inspecteur Erlich a ordonné à M. Vidosa d'aider la GRC à piéger des députés fédéraux du Québec parce que, selon lui, «ils sont tous des escrocs et il y avait beaucoup à faire». L'inspecteur Beauchemin a tenté